



## Barème d'honoraires

### Offres De Vente

Prix	Valeur
< 70 000,00 €	5000 €
70 001,00 - 120 000,00 €	10 %
120 001,00 - 200 000,00 €	8 %
200 001,00 - 300 000,00 €	6.5 %
300 001,00 - 500 000,00 €	5 %
500 001,00 - 1 000 000,00 €	4 %

\*Les honoraires sont, selon les modalités déterminées au mandat, confié par le vendeur, et le cas échéant, par l'acquéreur, à la charge de l'une ou l'autre des parties. Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014, si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, ceux-ci doivent apparaître en pourcentage du prix de vente. Le prix affiché tient compte de cette mention. Quand ils sont à la charge du vendeur, le prix affiché est indiqué, Honoraires Agence Inclus (HAI).

### Offres De Location

Agence HOPSORE Immobilier

0130380743 | 0130323098  
E-Mail : agence@hopsoreimmobilier.com | Site : .....

Honoraires, pour les baux d'habitation ou mixtes régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, payés par le bailleur et le locataire, selon décret n° 2014-890 du 01/08/2014, applicable au 15/09/2014.

Montant plafonné selon la zone géographique dans laquelle est situé le bien.

- **12 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable maximum en zone « très tendue »**

(Voir liste dans l'arrêté du 22 décembre 2010).

- **10 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable maximum en zone « tendue »**

(Voir liste annexée au décret n°2013-392 du 10 mai 2013. ).

- **8 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable maximum en dehors des zones « tendues » et « très tendues ».**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et, 10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Frais liés à l'établissement de l'état des lieux d'entrée :**

- **3 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable sur l'ensemble du territoire.**

3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et, 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Honoraires d'entremise et de négociation**, en sus des frais ci-dessus, **à la charge exclusive du bailleur**(loi du 6.7.89 : art. 5, I, al. 1) :

- Jusqu'à 20 m<sup>2</sup> : 15 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- Jusqu'à 30 m<sup>2</sup> : 12 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- Jusqu'à 40 m<sup>2</sup> : 8 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- Jusqu'à 50 m<sup>2</sup> : 4 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- Jusqu'à 60 m<sup>2</sup> et plus : 2 euros TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

Agence HOPSORE Immobilier

0130380743 | 0130323098

E-Mail : agence@hopsoreimmobilier.com | Site : .....